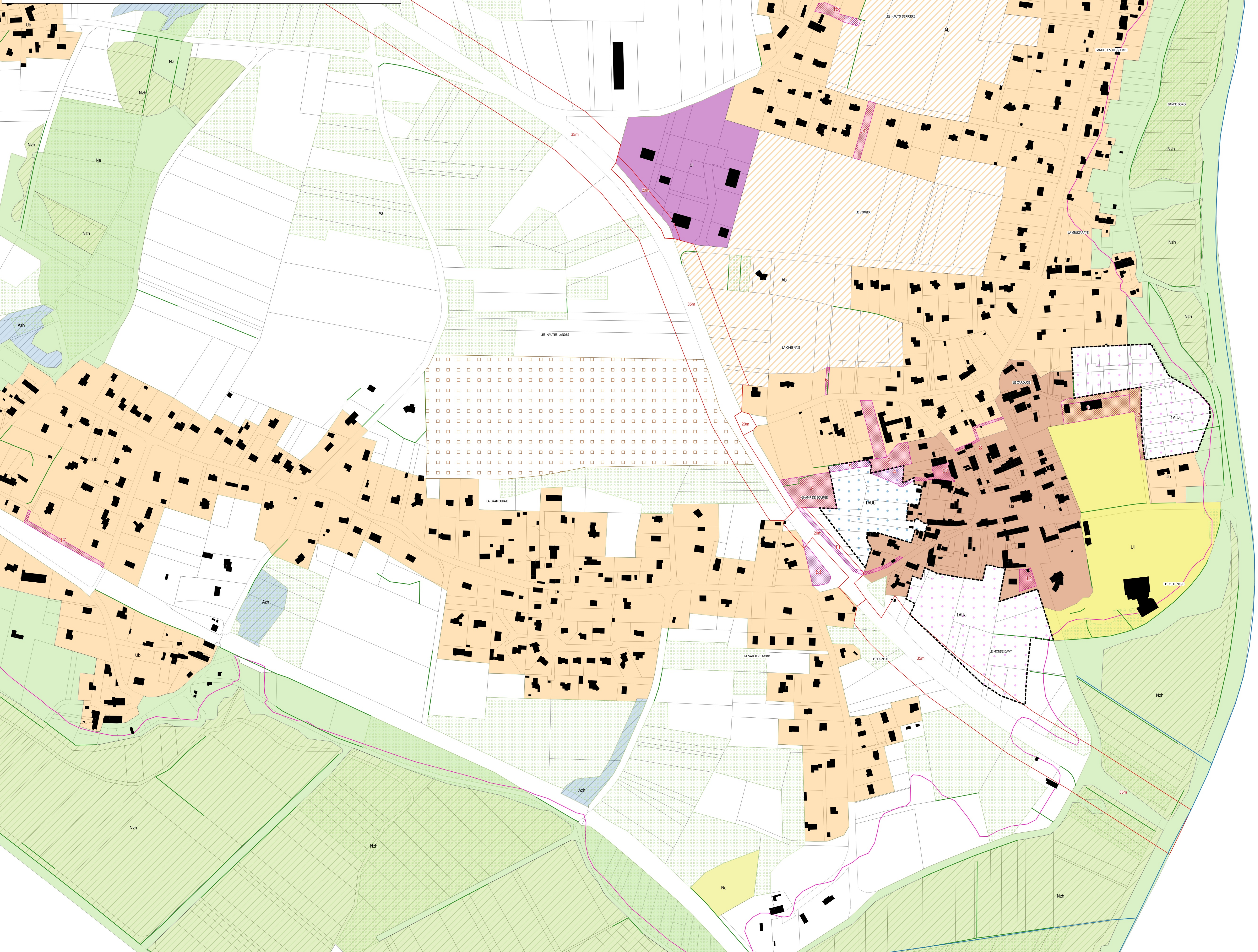




N°	Nature et bénéficiaire
01	Création d'une desserte et d'un parking pour l'école et d'une desserte à la zone AU (bâti/mi/mi/commune / surface : 1390 m ² /2)
02	Accès et extension de l'école et accès à la parcelle 1AUB (bâti/mi/mi/commune / surface : 2060 m ² /2)
03	Extension du cimetière (bâti/mi/mi/commune / surface : 2980 m ² /2)
04	Création d'une liaison douce (bâti/mi/mi/commune / surface : 193 m ² /2)
05	Création d'une liaison douce entre le parking et le cimetière (bâti/mi/mi/commune / surface : 540 m ² /2)
06	Création d'une voie de desserte pour urbanisation future (bâti/mi/mi/commune / surface : 255 m ² /2)
07	Création d'une voie de desserte (bâti/mi/mi/commune / surface : 1770 m ² /2)
08	Création d'une liaison douce (bâti/mi/mi/commune / surface : 345 m ² /2)
09	Implantation de locaux techniques communaux (bâti/mi/mi/commune / surface : 2570 m ² /2)
10	Aménagement d'une place pour le débouché de la voie douce (bâti/mi/mi/commune / surface : 583 m ² /2)
11	Création d'une liaison douce (bâti/mi/mi/commune / surface : 405 m ² /2)
12	Création d'un parking (bâti/mi/mi/commune / surface : 595 m ² /2)
13	Création d'un aménagement de débouché (bâti/mi/mi/commune / surface : 1090 m ² /2)
14	Création d'une voie de desserte pour urbanisation future (bâti/mi/mi/commune / surface : 860 m ² /2)
15	Création d'une voie de desserte pour urbanisation future (bâti/mi/mi/commune / surface : 540 m ² /2)
16	Création d'une voie de desserte pour urbanisation future (bâti/mi/mi/commune / surface : 410 m ² /2)
17	Création d'une liaison douce (bâti/mi/mi/commune / surface : 460 m ² /2)



Révision du POS prescrite le 10 mai 2007.
 Projet de PLU arrêté par la délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2013.
 PLU approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2015.
 Modification n°1 du PLU approuvée en date du 13 décembre 2016.
 Déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 par la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2019.
 Révision allégée n°1 approuvée le 6 juillet 2021
 Révision allégée n°2 approuvée le 6 juillet 2021
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2021

- - - 1AUa : extension à vocation d'habitat
- - - 1AUB : extension à vocation d'habitat et hébergement projet intergénérationnel
- - - Aa : zone agricole
- - - Ab : zone agricole inconstructible
- - - Ah (STECAL) : hameau constructible
- - - Ai (STECAL) : zone d'activités artisanales
- - - AL (STECAL) : hébergement de plein air
- - - Azh : préservation des zones humides
- - - Na : zone naturelle de protection
- - - Nc : zone de carrière
- - - Nzh : préservation des zones humides
- - - Ua : centre urbain traditionnel soumis au permis de démolir
- - - Ub : zone urbaine d'extension de l'habitat
- - - Ui : zone d'activités artisanales
- - - Ul : zone urbaine de loisirs
- - - Limite du PPRI
- ★ Bâti soumis au changement de destination
- ⊕ Bâti ancien à préserver en tant qu'élément du paysage
- - - Haies à préserver en tant qu'élément du paysage
- - - Cours d'eau inventoriés dans le cadre de l'inventaire des cours d'eau
- Site archéologique : occupation La Brambohaie
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.130-1 du CU
- Emplacements réservés
- Boissements à préserver en tant qu'élément du paysage
- Marge de recul liée aux routes départementales
- Secteur soumis à OAP